
RAPPORT D'ACTIVITÉ

FNETD 2023

**FÉDÉRATION NATIONALE
ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES**





Photos © Couverture : Freepik – Ryzhkov
sommaire : Ricardo-Gomez-Angel-unsplash
p. 8, 9, 10, 11, 14, 15, 19, 24, 25 : FNEDT
p. 12 : EDT Hauts de France — p. 16 : F. Cadeau
p. 18 : FNEDT - O. Joly — p. 21 : Aprodema
p. 23 : LBO - C.R. — p. 27 : Claas
Graphisme : H  l  ne Mulot

- p.4** **Éditorial**
- p.6** **Chiffres clés 2023 des ETARF**
- p.8** **Temps forts 2023**

p.12 **Compétitivité des entreprises**

- ▶ **Conjoncture 2023**
- ▶ **Objectiver la réalité inflationniste pour adapter ses tarifs**
- ▶ **Augmentation du GNR : mobilisation de la FNEDT et de son réseau**
- ▶ **Lutte contre les actes de vandalisme et les vols**
- ▶ **PLOAA, une forte implication dans les groupes de travail**
- ▶ **TVA : de nécessaires clarifications**

p.18 **L'innovation de la filière des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux**

- ▶ **Charte de vitalité économique et sociale des ETF : signatures avec la FNCOFOR et l'ONF**
- ▶ **AMI 3e révolution : la FNEDT promeut l'aide à l'usage**
- ▶ **AMI Exploitation forestière et sylviculture performantes et résilientes**
- ▶ **180 nouveaux Points de rencontre des Secours en Forêt**
- ▶ **Conditions de travail : éclairer les futures lois des réalités du terrain**

p.22 **L'engagement dans la décarbonation et la transition écologique**

- ▶ **La FNEDT relance son « GT Phytos » pour un usage responsable**
- ▶ **L.411-1 : mobilisés pour sécuriser les travaux forestiers Travaux forestiers et protection des habitats et espèces**
- ▶ **Pacte en faveur de la Haie : les ETARF, au cœur de la démarche**
- ▶ **Conférence sur l'emploi sylvicole à Euroforest**
- ▶ **Les ETF, opérateurs d'Objectif Forêt**
- ▶ **Préserver les sols forestiers et les écosystèmes**
- ▶ **Décarbonation : la FNEDT partage ses réflexions à Innov'Agri**

p.26 **L'évolution et l'attractivité de nos métiers**

- ▶ **Développement de l'emploi et des compétences**
- ▶ **Affaires sociales**
- ▶ **MSA - Hygiène et sécurité**
- ▶ **Lutte contre le travail illégal**

p.30 **La Fédération et son réseau territorial**



L'année 2023 s'est traduite par une importante mobilisation de la Fédération et de son réseau, pour accompagner les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux dans l'incertitude sur leur pérennité. Fortement marquées par l'installation d'une inflation héritée de 2022, impactées par les effets du changement climatique, empêchées dans leurs activités par des calendriers de travaux toujours plus contraints... les ETARF ont dû faire face à des crises conjoncturelles et structurelles, tout en regardant vers un avenir exigeant en mutations.

Entrepreneurs, nous avons démontré notre capacité à innover et développer nos expertises. Responsables syndicaux, nous avons à cœur d'agir sur les mutations avec la volonté de faire vivre nos territoires, leurs agricultures, leurs forêts. Nous nous sommes impliqués tout au long de l'année dans les groupes de travail des ministères en charge de l'Agriculture et de la Transition écologique, nous avons alerté le gouvernement à plusieurs reprises sur des répercussions de réformes. Notre parole est entendue quand elle est écoutée.

Relever les défis du monde agricole et de la transition écologique dont énergétique requiert tous les acteurs.

L'emploi continue de croître au sein de nos entreprises. Elles sont et seront l'une des principales solutions au recul démographique que rencontrent les exploitations agricoles et le monde forestier. Le respect des sols, les pratiques responsables et durables sont au cœur de nos métiers. Pourtant, le rôle positif que nous jouons en faveur de la biodiversité reste souvent ignoré, voire stigmatisé et placé dans un étai d'injonctions contradictoires. Je suis intervenu à plusieurs reprises pour dénoncer cette situation impossible.

L'annonce de l'augmentation de la fiscalité sur le Gazole Non Routier (GNR) à l'été 2023 a créé de vives inquiétudes. Nous nous félicitons de l'abandon de cette mesure et de la récupération rapide de la TICPE. Gageons que nos demandes concernant les calendriers de travaux et la simplification administrative seront prises en compte avec autant de sérieux.

Au moment où je quitte la Présidence de notre Fédération nationale, je dois tous vous remercier pour le travail accompli ensemble et vous féliciter de votre engagement à défendre les Entrepreneurs.

Bien à vous.

Gérard Napias

Président de la Fédération Nationale
Entrepreneurs Des Territoires

La période que nous traversons est charnière et décisive pour notre agriculture et nos forêts, et l'année qui commence est particulièrement importante en termes de rendez-vous européens comme nationaux. Alors que le monde agricole et sylvicole traverse une période compliquée qui a mis en lumière le poids des difficultés accumulées depuis de nombreuses années, la crise doit être l'opportunité de repenser nos réglementations et nos organisations pour repartir sur des bases solides et permettre, notamment, aux entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers de travailler de manière sereine et sécurisée.

Avec cet objectif, le projet de loi d'orientation agricole ambitionne de répondre à un certain nombre de revendications légitimement exprimées. L'ajout d'un titre relatif à la simplification normative a pour objectif de réduire les délais de procédure et de contentieux, mais aussi d'aller vers une harmonisation et un allègement des réglementations.

Dans ce cadre, alors que des contraintes environnementales parfois mal calibrées ou mal adaptées aux situations locales peuvent entraver le bon déroulement des chantiers, nous avons intégré au projet de loi des dispositions visant notamment l'article L411-1 du code de l'environnement pour permettre de concilier impératifs environnementaux et réalités des travaux sur le terrain.

Aussi, dans un contexte économique pesant durement sur la rentabilité et la pérennité des entreprises de travaux agri-



coles et forestiers, le Gouvernement a décidé de l'abandon de la trajectoire de la fiscalité sur le gazole non routier et a mis en place un remboursement mensuel des avances relatives au paiement des taxes sur le gazole non routier.

Enfin, je condamne très fermement les actions de vandalisme envers les chantiers, notamment dans les domaines forestiers et hydrauliques. Les entrepreneurs ne peuvent pas travailler dans un climat de peur et de tension. Il est totalement inacceptable de voir vos outils de travail dégradés voire détruits.

Dans cette période troublée, nous sommes tous les jours au travail pour accompagner les entrepreneurs des territoires dans les mutations de leurs secteurs d'activité, si importants pour l'avenir de notre pays au regard des enjeux climatiques et de souveraineté alimentaire.

Marc Fesneau

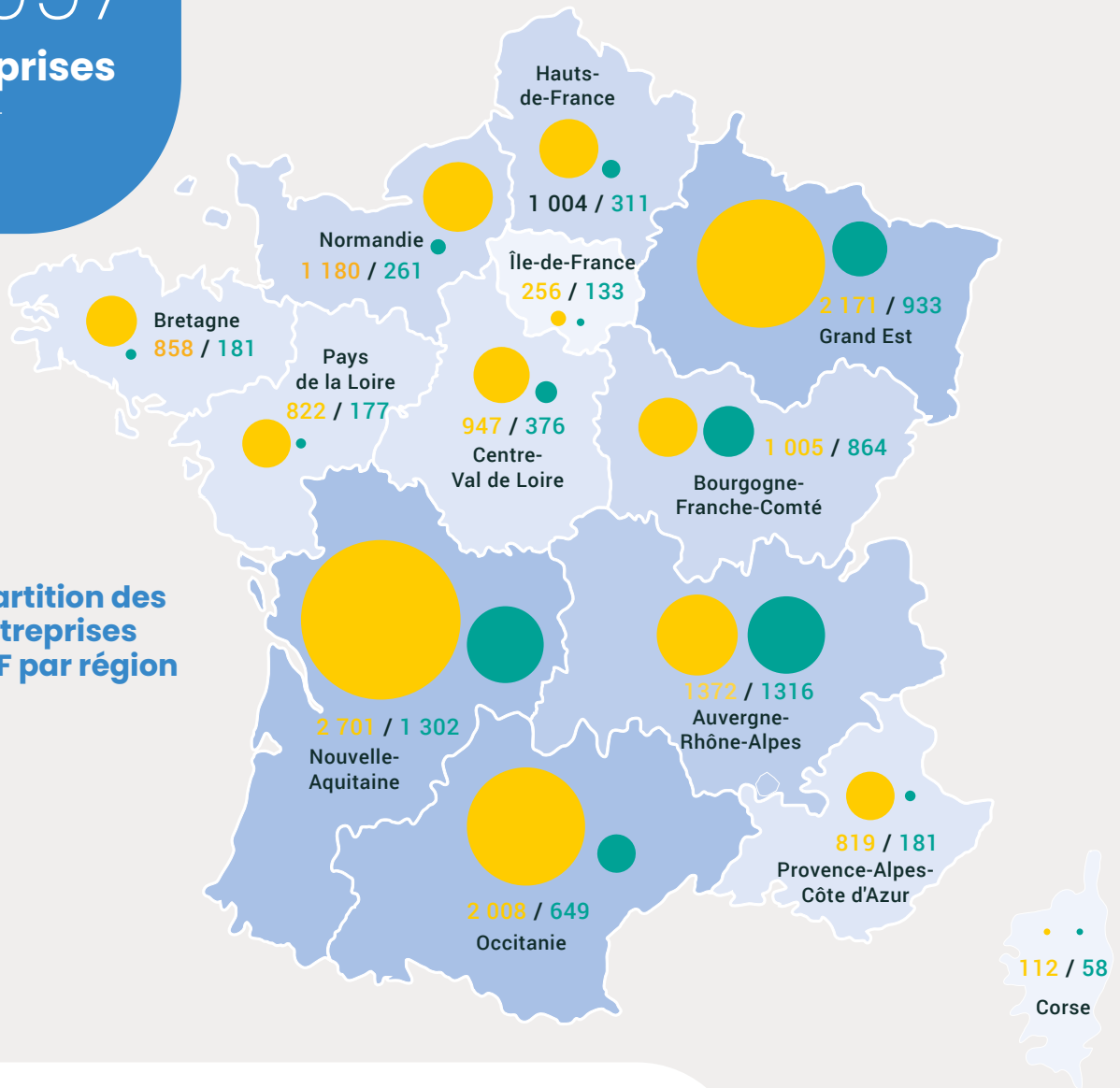
Ministre de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire

Chiffres clés 2023 des ETARF

21 997
entreprises

+ 6,92 %
en 5 ans

Répartition des entreprises ETARF par région



69%

15 255 **ETA**
entreprises de travaux
agricoles

+14,12 %
en 5 ans

31%

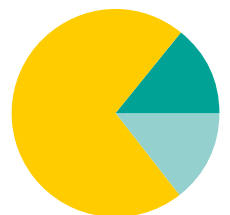
6 742 **ETF**
entreprises de travaux
forestiers

-6,45 %
en 5 ans

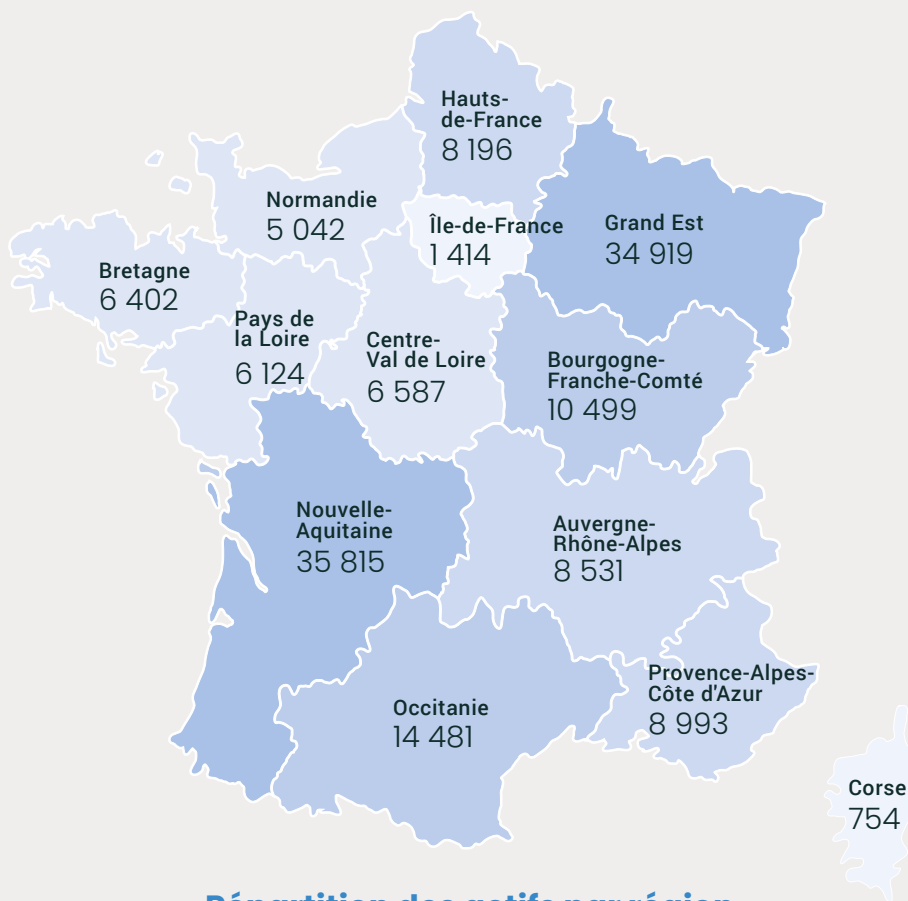
7 Mds€

Chiffre d'affaires

- dont 5 Mds pour les entreprises de travaux agricoles **ETA**
- dont 1 Md pour les entreprises de travaux forestiers **ETF**
- dont 1 Md pour les entreprises de travaux ruraux **ETR**

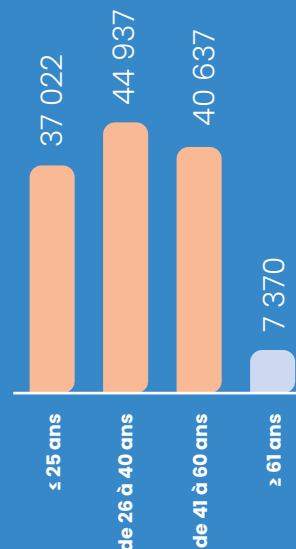


147 757
actifs



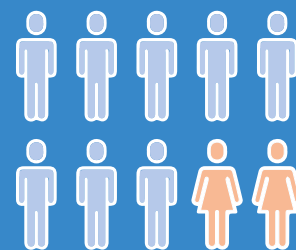
Répartition des actifs par région

dont **139 685** emplois salariés
(nombre de contacts)



Pyramide des âges
des salariés en ETARF

40 % des salariés ont < 30 ans

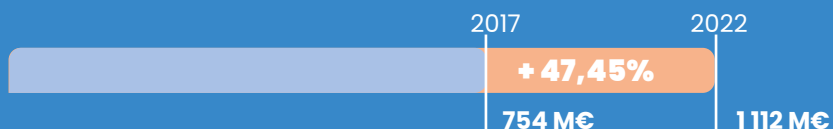


79% Hommes
21% Femmes

Répartition
Femmes-Hommes

1 112 M€
en 2022

Masse salariale annuelle



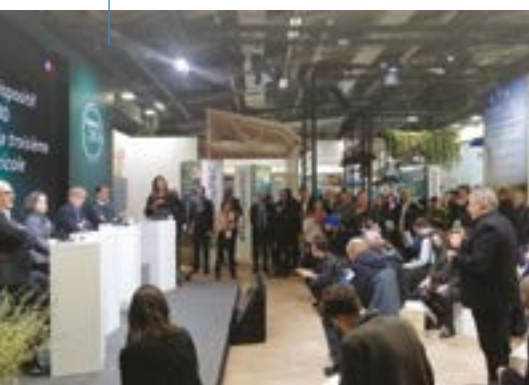
Temps forts

2023

Salon international de l'agriculture

25 février - 5 mars - Paris (75)

Rencontres avec le ministre Fesneau sur le stand du MASA.



Mobilisation des betteraviers

8 février - Paris (75) • Les ETA des Hauts de France et d'Ile de France se sont jointes à la mobilisation contre l'arrêt des néonicotinoïdes organisée par la CGB et la FNSEA, sur l'esplanade des Invalides. Les ETA assurent 80 % des récoltes mais restent exclues des indemnités.

89^e Congrès national EDT

3-11 mars - Aurillac (15)
Organisé par EDT du Cantal, le congrès national avait pour thème le renouvellement des actifs.

Chantiers forestiers suspendus

Avril • Mobilisation de la filière Forêt Bois à l'appel de la FNEDT sur l'application du L411.1 du code de l'environnement.

Mobilisation Vol de GPS

Juin • Rassemblement de professionnels des Pays de la Loire, Bretagne et Normandie après une succession d'effractions. Interpellation des ministères en charge par la FNEDT.



La FNEDT à Euroforest

22-24 juin - Saint-Bonnet-de-Joux (71)

- Conférence sur l'emploi sylvicole
- Première signature de la Charte de vitalité des ETF avec la FNCOFOR en présence du ministre Marc Fesneau.

Conférence de presse d'annonce du Salon des ETA

27 juin

Décarbonation à Innov'Agri

5-7 septembre - Outarville (45)

Atelier sur la décarbonation des travaux agricoles, sur le stand de la FNEDT.

Sommet de l'élevage

3-6 octobre - Clermont-Ferrand (63)

Stand FNEDT animé par EDT 63
Rencontre avec le DRAAF AuRA.



AgriTechnica

12-18 novembre

Une délégation EDT s'est rendue à Hanovre.



Signature de la Charte de vitalité des ETF avec l'ONF

23 novembre - Paris (75)

Signature de la charte de vitalité des ETF avec l'ONF au Salon des maires.

SITEVI

28-30 novembre - Montpellier (34)

Participation au Rallye des métiers des jeunes en BTS à la découverte des métiers des ETA-ETV, avec l'Apecita.



20 ans d'ETF NA

8 décembre - Bordeaux (33)

- Retour sur 20 ans d'actions en présence d'Alain Rousset, président du Conseil régional
- Passage de relai entre Gérard Napias et Steve Cazorro à la présidence.



Salon des ETA

12-14 décembre - Tours (37)

- Pôle Experts ETARF
- Assemblée générale de la FNEDT en présence de Pascal Cormery, président de la CCMSA.

Compétitivité des entreprises



Conjoncture 2023

Inflation et économie des ETARF : les charges en constante augmentation

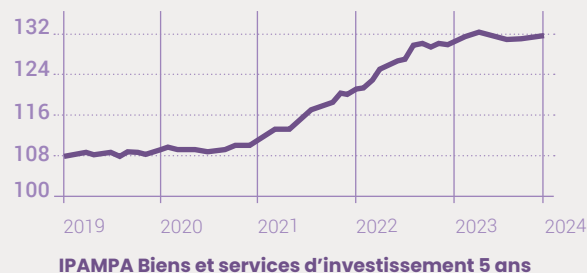
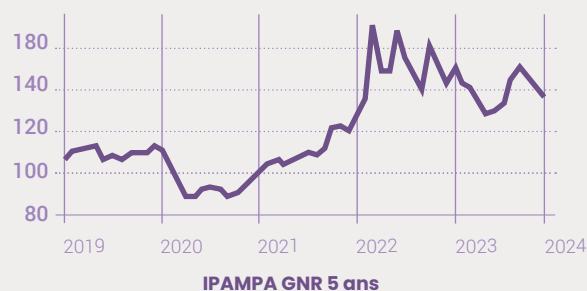
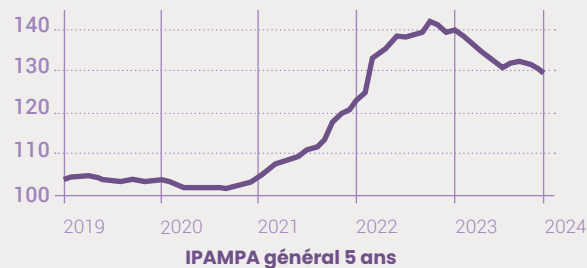
L'inflation s'est installée en 2023 après une flambée inédite des coûts des moyens de production des prestations connue en 2022. Si les prix des biens et des services des ménages français augmentent de 3.1 % en 2023, les indices correspondant aux principaux postes de charge des ETARF ont connu des pics plus importants :

- ▶ **Le SMIC** a augmenté de **4 %** sur l'année 2023 ;
- ▶ **Le GNR** (15 % des charges des ETARF) a augmenté de **29 %** depuis janvier 2022, veille de la guerre en Ukraine. Sur l'année 2023, il n'a pas connu de baisse notable ;
- ▶ **Les biens d'investissement** ont continué d'augmenter sur un an : tracteurs **+ 6,9 %**, matériel et machines de culture **+ 4 %**, matériel et machines de récolte **+ 3.3 %**.

Sur la période 2021-2023, l'achat d'un tracteur conjugue un prix de vente accru (230 à 300 k€) et un coût de crédit en nette hausse (1.5 > 4%) pour une charge finale de + 50 % en 2 ans. L'inflation du prix

des machines se fonde en partie sur les évolutions technologiques : moteurs et géo-positionnement, visées écologiques, ou confort (bruit, vibrations) pour la santé des salariés. **Elle augmente mécaniquement la valeur des actifs des ETARF (plusieurs millions d'euros), dont le seuil de rentabilité est insuffisant pour justifier le financement dans le cadre d'une reprise. Les plus « belles » structures ne trouvent donc pas de repreneur, et les jeunes peinent à s'installer**, au moment où les clients ont le plus de mal à financer les machines en propre, et renforcent leur recours à la prestation.

Les entreprises sont ainsi confrontées à un choix difficile entre investir dans de nouveaux équipements coûteux ou continuer à utiliser des équipements plus anciens et moins performants.



Production

► Cultures

En 2023, **les récoltes céréalières et d'oléagineux** ont globalement augmenté (+ 5,8 % et + 2,6 %). Localement, des récoltes catastrophiques ont été observées, comme en Occitanie, principale zone semencière. Le rendement des céréales d'hiver est en hausse sous l'effet conjoint des surfaces et de bonnes conditions de croissance, tandis que le colza reprend quelques surfaces (elles étaient en baisse continue depuis 5 ans). Les blés durs comme les orges de printemps perdent des hectares. **La production viticole** est comparable à 2022 (+ 3 % sur la moyenne 2018-2022).

Si l'année finit sur un déficit de **pousse d'herbe** de 8 % par rapport à la période de référence (1989-2018) et - 22 % par rapport à 2022, la situation fut hétérogène selon les régions et les périodes : + 14 % en Normandie, - 26 % en Bourgogne Franche Comté.

► Forêt-bois

Les prix et les volumes exploités sont restés stables de septembre 2022 à septembre 2023.

La demande de résineux était soutenue au 1^{er} trimestre 2023 avant de diminuer fortement à partir du 3^e trimestre. Les ETF spécialisées en résineux à destination de la construction ont subi un ralentissement de l'activité au 2nd semestre.

Les feuillus ont conservé un bon niveau de prix malgré une baisse de la demande, excepté pour les chênes français, maintenant l'activité d'exploitation, en particulier pour les bûcherons manuels.

Le bois d'industrie fut freiné par la baisse de la consommation et les incendies de 2022, tandis que le bois énergie connut une progression.

Les chantiers de reboisement ont continué au même rythme soutenu par le Plan de Relance et les premiers chantiers France 2030.

Notons également que **ces hausses des coûts ont annulé l'avantage financier offert par les plans d'aides à l'investissement.**

Impact du climat sur les travaux

2023 a connu des sécheresses au sud, des tempêtes et des inondations dans le nord et l'ouest de la France. Ces catastrophes naturelles ont eu de gros impacts sur **les ETARF qui ont dû réorganiser les chantiers pour s'adapter aux conditions climatiques afin d'assurer la sécurité des salariés et des engins, la préservation des sols et le respect des réglementations.**

Après un déficit de précipitations exceptionnel en 2022, la pluviométrie est restée déficitaire de la Bourgogne-Franche-Comté à l'Occitanie et en PACA. L'automne fut balayé par plusieurs tempêtes dont Ciaran et Domingos qui touchèrent l'hexagone des Hauts de France à la Nouvelle-Aquitaine. Le Nord et le Pas-de-Calais ont connu en seulement quelques semaines plusieurs vagues d'inondations qui ont notamment dévasté les locaux d'entreprises de travaux agricoles. En Bretagne, des records de vents violents ont arraché de nombreux arbres privant

De nombreux chantiers furent annulés ou reportés au printemps

ainsi d'électricité plusieurs dizaines de milliers de foyers et d'entreprises. Débordées par le surcroît d'activité dans l'urgence, les ETF bretonnes ont été rejointes par celles de régions éloignées (Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, AuRA).

La perte des chantiers de récolte fut la préoccupation majeure de la majorité des entreprises. Des cultures immergées (betteraves, endives) ne furent pas récoltables ou dans des conditions très difficiles, avec des répercussions sur les coûts (GNR, casse, maintenance), les hommes et les machines. De même de nombreux chantiers de semis furent annulés ou reportés pour des céréales de printemps. Les fortes pluies ont rendu les terrains forestiers humides et difficiles d'accès, entraînant des retards et des perturbations dans les travaux forestiers. Les sols gorgés d'eau ont compliqué le déplacement des engins et le transport du bois, ralentissant ainsi la productivité des ETF.



— Objectiver la réalité inflationniste pour adapter ses tarifs

Début 2023, 69 % des dirigeants d'ETARF envisageaient une hausse de tarifs dans l'année, contre à peine 15 % affirmant qu'ils n'y procéderaient pas*. Mais du constat à l'action, il y a un pas. La FNEDT s'est efforcée à fournir des aides à la décision à ses adhérents.

Sa Commission Agricole et Environnement a estimé qu'**une hausse des tarifs de 23,8 % était nécessaire pour que les ETARF puissent conserver leur taux de marge**, face à l'inflation inédite de l'année 2022. Cette estimation basée sur une méthodologie de calcul affinée et partagée lors de salons, colloques, et échanges avec les instituts techniques, répond à la fois au déficit d'expertise publique sur les charges de mécanisation, et à la faiblesse des seuls indicateurs officiels. Ainsi, quand l'Insee ne mesure que 2,9 % d'inflation sur son indice IPAMPA Matériel (de décembre 2022 à décembre 2023) et que les industriels évoquent une inflation de 7 % maximum, nos adhérents relèvent qu'entre la hausse du prix de vente et celle des taux d'intérêt, un tracteur acheté en décembre coûtera presque 30 % de plus qu'un an auparavant.

Et si la baisse des cours du pétrole en 2023 a pu donner du souffle aux trésoreries exsangues, elle montrait aussi que **l'ajout d'une indexation carburant en pied de facture se révélait insuffisant**.

Pour tenir dans un contexte moins concurrentiel qu'inflationniste, les ETARF doivent trouver les bons indicateurs, mais aussi porter une politique commerciale. **La FNEDT a également partagé ses travaux sur les impacts commerciaux d'une hausse de tarifs auprès des adhérents dont certains craignent, généralement à tort, une perte de clientèle**, et leur a fourni les arguments face à un client agriculteur dont les prix de vente sont en berne. Dans le secteur forestier, la Fédération a obtenu une revalorisation des tarifs de prestations auprès de l'ONF qui a ainsi préservé la pérennité de ses prestataires. La FNEDT a aussi rappelé à d'autres grands donneurs d'ordres leurs obligations de révision des prix sur des marchés publics de travaux ruraux conclus avant la crise inflationniste.

(*) L'enquête de conjoncture FNEDT auprès des ETARF a été réalisée par le biais d'un sondage en ligne, du 4 au 15 mai 2023, auprès d'un panel d'entreprises de services relevant des codes NAF 01.61Z et 01.62Z, 02.20Z et 02.40Z. Au total, 220 réponses complètes ont été enregistrées – de façon anonyme – auprès de dirigeants d'entreprises assurant des activités principales de travaux agricoles (72 %), forestiers (19 %) et ruraux (9 %).

Augmentation du GNR : mobilisation de la FNEDT et de son réseau

Face à l'annonce de Bercy en juin 2023 de supprimer progressivement l'avantage fiscal attaché au GNR dès janvier 2024, la FNEDT a immédiatement pris contact avec le ministère pour remonter les répercussions substantielles qu'une telle réforme aurait sur les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux, comme sur les tarifs des prestations. Elle a également demandé et obtenu à participer aux travaux sur la planification écologique et la décarbonation des travaux, en appelant à la construction d'un plan de transition énergétique pour le matériel de traction et de récolte.

Consommant 30 % de GNR agricole, les ETARF allaient vivre un choc de trésorerie difficile à supporter, sans solutions technique ou énergétique accessibles voire disponibles. La FNEDT et son réseau territorial ont porté 6 projets d'amendements auprès des députés et sénateurs. 5 000 furent enregistrés pour le débat parlementaire sur le PLF 2023, et finalement balayés par l'usage du 49.3.

Pôle experts ETARF

Plus de 45 rendez-vous se sont tenus sur le Pôle Experts ETARF organisé par la FNEDT au Salon des ETA à Tours les 12 et 13 décembre.

Partenaires : A2CA Partners, AGRICA, ANEFA, Cabinet AGRIGECO, Certis, Control Union, EDT Bretagne, EDT Hauts de France, EDT Normandie, Maître Lina Fadili, OCAPIAT, PERI-G, Pôle emploi Centre Val de Loire et Bretagne, Pôle Prévention, QualiTerritoires.



Les revendications des ETARF

- ▶ Report de la suppression de l'avantage fiscal sur le GNR agricole et forestier
- ▶ Association des représentants des ETARF aux feuilles de route décarbonation pour la filière agricole
- ▶ Égalité de conditions d'emploi du carburant entre entrepreneurs, agriculteurs et coopératives
- ▶ Indexation obligatoire du carburant sur les factures de travaux agricoles, forestiers et ruraux
- ▶ Création d'un indice travaux agricoles, forestiers et ruraux gazole professionnel
- ▶ Mise en place d'un mécanisme de suramortissement pour l'acquisition d'engins et de matériels plus écologiques
- ▶ Application d'une fiscalité écologique sur les biocarburants
- ▶ Soutien aux dispositifs de leasing pour l'électrique et l'hydrogène
- ▶ Déploiement massif du retrofit



**60 000 à
+ 100 000 €**
de pertes financières
par prestataire
en moyenne

Lutte contre les actes de vandalisme et les vols

En 2023, les entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) ont été la cible d'une série d'actes de vandalisme dans plusieurs régions de France. Des engins de chantier ont été délibérément endommagés, allant de la dégradation de machines à des incendies volontaires. En Haute-Vienne, par exemple, les faisceaux électriques d'une abatteuse ont été sectionnés, en Moselle, un porteur a été incendié, et en Normandie, une machine forestière a été rendue inutilisable. Ces actes malveillants ont eu des conséquences significatives sur l'activité des ETF ainsi que sur l'ensemble de la filière forêt-bois.

Pour faire face à cette situation, la FNEDT a renforcé sa collaboration avec la gendarmerie en déployant des patrouilles sur les chantiers sensibles et en distribuant des flyers de sensibilisation auprès des ETF. Par ailleurs, **la FNEDT travaille en proximité avec la filière forêt-bois pour contrer les discours encourageant le vandalisme, tout en promouvant une culture de respect envers l'environnement et les biens publics et privés.**

Parallèlement, des entrepreneurs de travaux agricole (ETA) des Pays de la Loire, Bretagne et Normandie ont exprimé leur frustration et leur découragement face aux **vols récurrents de GPS, de consoles et de carburants, perturbant gravement les chantiers au début de l'été.** Le quart Nord-Est et le Bassin parisien ont été frappés par des vols à la rentrée, le Poitou-Charentes avant Noël. Ces vols touchent particulièrement les équipements essentiels, tels que les GPS, devenus indispensables pour mener à bien les chantiers et démarrer certaines machines.

La FNEDT et son réseau ont souligné les pertes financières considérables, allant de 60 000 à plus de 100 000 euros par prestataire en moyenne, d'autant que remplacer les boîtiers et/ou antennes volés nécessite un délai de 6 à 12 mois. De plus, les compagnies d'assurance ne couvrent qu'à moitié les pertes après le deuxième sinistre, et n'offrent plus aucune couverture à partir du quatrième, aggravant encore les conséquences financières pour les entreprises.

La FNEDT a appelé les ministres en charge à un renforcement des moyens humains, à la priorisation des dossiers des victimes dans les gendar-

meries, et à une prise en compte de la persistance des vols de GPS, soutenus par le trafic international de ces équipements. **Elle exhorte également les constructeurs à s'impliquer pour faire face à ce phénomène.** Une collaboration réussie entre la gendarmerie nationale et un entrepreneur a permis de restituer du matériel volé à plusieurs centaines de kilomètres. De premiers contacts ont été pris avec les assureurs par engager un travail spécifique en fin d'année.

— **PLOAA, une forte implication dans les groupes de travail**

Le ministre de l'Agriculture a installé en début d'année 2023 une concertation visant à aboutir à **un pacte et une loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOAA).**

Trois groupes de travail nationaux auxquels la FNEDT a participé, se sont réunis régulièrement (plusieurs dizaines de fois), de janvier à mai 2023. Quatre Unions régionales EDT – Hauts-de-France, Normandie, Bretagne, Grand-Est – ont été invitées à participer aux consultations régionales, mais dans de nombreuses autres il fallut faire la démarche pour intégrer les tours de table.

La FNEDT, au sein des trois groupes, a rappelé que **les ETARF sont un des leviers facilement actionnables pour répondre aux enjeux du renouvellement des actifs, de la transition climatique et de l'évolution des moyens de production comme de son organisation.** La prestation de service permet un pilotage différent des exploitations agricoles correspondant aux attentes d'évolution des nouveaux entrants, et la réalisation des travaux réglementés avec expertise. L'installation fut traitée sous l'angle des exploitants et de la transmission aux jeunes agriculteurs, peu sur les reconversions. Sur ces thèmes, **la FNEDT a porté la liberté de choix de recourir à la délégation de travaux, sans être entravé par des systèmes d'aides et de réglementations** (dans certains schémas, les candidats à l'installation sont déclassés s'ils projettent une délégation même partielle).

L'organisation économique ou le triptyque création/transmission/reprise de l'entrepreneuriat n'ont pas été abordés. Aussi, **la FNEDT a prôné une ouverture à tous les profils et à lutter contre les discri-**

minations pour accueillir des nouveaux arrivants motivés par le monde agricole et forestier, à l'instar du bâtiment ou de l'artisanat en leur temps.

Enfin, la FNEDT a demandé une attention à la création/reprise des ETARF, acteurs opérationnels de l'avenir de l'agriculture et des transitions agroécologique et climatique. Elle a proposé notamment l'ouverture d'un guichet unique ouvert à l'installation des entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux pour leur accompagnement.

La rédaction du projet de loi initialement prévue à juin fut décalée pour une présentation en 2024.

— **TVA : de nécessaires clarifications**

D'importantes modifications de taux de TVA applicables sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023, conformément aux dispositions de la loi de finances adoptée à l'automne 2022. Le taux réduit de 5,5 % s'applique depuis à l'ensemble des « produits animaux » et des matières premières nécessaires à leur fabrication, à toutes les céréales et à leur travail à façon. En parallèle, un taux intermédiaire a été obtenu par la filière équine pour certaines activités.

Les bulletins officiels des impôts (« BOI ») et des finances publiques (Bosfip) ne détaillant pas les prestations réalisées par les entreprises de travaux agricoles, **la FNEDT a confronté les publications des principaux centres comptables aux usages historiques, aux interprétations des directions régionales des finances publiques,** pour répondre aux interrogations – particulièrement nombreuses – de ses adhérents. Celles-ci portaient en particulier sur le pressage de paille pour les centres équestres, les services aux méthaniseurs agricoles ou industriels, ou encore l'activité croissante d'arrachage de vignes. **La destination de la récolte** de lin ou de betteraves fut également en question, **les débouchés pouvant varier après émission de facture.**

L'administration fiscale centrale a été sollicitée à deux reprises pour clarifier les modalités d'application mais des zones d'ombre subsistent. Les échanges se poursuivent, un guide devrait être mis à disposition du réseau EDT dès que l'ensemble des taux auront fait l'objet d'un consensus avec la Direction générale des Finances publiques.

L'innovation de la filière

des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux

Charte de vitalité économique et sociale des ETF : signatures avec la FNCOFOR et l'ONF

La charte de vitalité économique et sociale des entreprises des travaux forestiers engage à la mise en place de bonnes pratiques face aux enjeux liés à la santé et à la sécurité des collaborateurs, au devoir de vigilance et à la pérennisation des relations commerciales.

Elle est le fruit du travail des entrepreneurs de travaux forestiers, de la commission Forêt de la FNEDT, d'ETF Nouvelle-Aquitaine, d'EDT Grand-Est et du dialogue avec les organisations représentant les clients. Cette démarche a été engagée après l'enquête prospective 2030 « Entreprises de travaux forestiers : quels profils à l'avenir ? », commandée en 2021 par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, la FNEDT et l'Office national des forêts.

2023 a marqué la concrétisation de ces collaborations.

En présence de Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture, Dominique Jarlier, président de la FNCOFOR, a été le premier à signer la Charte de vitalité économique et sociale des ETF avec Gérard Napias qui la dévoilait à Euroforest, le 23 juin 2023. Le ministre s'est félicité de cette première étape « *signe d'une volonté commune de **structurer et renforcer l'amont de la filière dont les entreprises de travaux forestiers sont un maillon essentiel*** », en ajoutant : « *Il faut entretenir, faire vivre, reboiser et exploiter la forêt, en particulier pour apporter une protection environnementale contre les incendies.* »

Dominique Jarlier a rappelé que « *6 000 communes forestières, soit 15 % de la forêt française, **œuvrent à la bonification des forêts, dans le respect des hommes et des femmes, de la nature et de la biodiversité*** », reconnaissant le rôle et les actions des ETF,



partenaires incontournables dans cette mission. Rappelant les ambitions de la charte, Gérard Napias a insisté sur le maillage des ETF : « *Nous sommes des hommes et des femmes de terrain, des partenaires des mairies et des collectivités locales, présents sur tous les territoires* ».

Quelques mois plus tard au Salon des maires, Valérie Metrich-Hecquet, directrice générale de l'ONF a invité Gérard Napias à signer la charte de vitalité économique et sociale des ETF, le 22 novembre.

Le président Napias s'est félicité de **la relation partenariale positive entretenue avec l'ONF** qui a accepté de prendre en compte les tensions économiques des ETARF à la suite des vagues d'inflation. Il a souligné que **2 500 ETF interviennent pour l'ONF, sur tout le territoire.**

Valérie Metrich-Hecquet a souhaité rendre hommage à la FNEDT pour la démarche engagée avec la Charte de vitalité, qui a su aller au-delà de la réglementation pour la préservation et la gestion durable de la forêt. Elle a rappelé que l'établissement public « *a de plus en plus **besoin des ETF, acteurs centraux de la forêt**, et veut les accompagner pour soutenir leur développement* ».

AMI 3^e révolution : la FNEDT promeut l'aide à l'usage

Annoncé fin 2022 à l'occasion du SIMA, un plan d'aide aux investissements (issu du plan de relance France 2030) doté de 400 M€ devait accélérer la transformation des pratiques culturales. En découvrant ses modalités d'application, la FNEDT avait formulé quelques réserves à Matignon, notamment sur les conditions défavorables aux ETA (taux et plafond d'aides très inférieurs à ceux accordés aux CUMA).

La FNEDT promeut des aides à l'usage plutôt qu'à l'acquisition. Ce schéma évite un effet inflationniste sur les machines, garantit l'impact de l'aide à la transformation des pratiques, réduit la sur-mécanisation des exploitations et les comportements opportunistes.

À sa demande, un expert FNEDT a intégré, dans un cadre de stricte confidentialité, le jury d'évaluation pour la composition de la liste des machines. Installé en juillet 2023, le jury a étudié les dossiers soumis par des constructeurs selon plusieurs catégories.

Le dispositif d'appel à manifestations d'intérêt (AMI) opéré par BpiFrance fut mal appréhendé par les industriels, et sa mise en œuvre administrative tardive a déstabilisé les candidats. À fin d'année 2023, 140 M€ avaient été attribués dans le cadre de deux relèves, sans information sur la destination des 260 M€ restants.



**Les ETA représentent
2.5 % des clients**

20 % du marché
des agroéquipements
neufs

AMI Exploitation forestière et sylviculture performantes et résilientes

Dispositif d'aide à l'investissement pour assurer l'innovation et la compétitivité de la filière forêt-bois, l'AMI ESPR (Exploitation et sylviculture performantes et résilientes) vise notamment à favoriser la performance des ETF. Après 9 mois d'échanges avec le MASA et l'ADEME, l'appel à manifestation d'intérêt fut publié en décembre 2022, avec une enveloppe de 20 M€ répartie sur 2 volets – programmes collectifs et investissement individuel – ouverts aux ETF, exploitants forestiers, coopératives, centres techniques et de formation.

La FNEDT est intervenue pour :

- ▶ Rendre pertinente la liste des matériels subventionnés,
- ▶ Abaisser les planchers d'éligibilité, pour en faire bénéficier les bûcherons manuels,
- ▶ Préciser la définition du matériel d'occasion,
- ▶ Cibler les aides sur les seules TPE et entreprises de travaux et d'exploitation forestière.

Après plusieurs mois de mobilisation de la FNEDT, l'ADEME a finalement, mi-décembre 2023, commencé à informer les lauréats du volet individuel. Une seconde enveloppe de 30 M€ est prévue, l'initiale ayant été largement dépassée par les plus de 200 dossiers retenus.



**UN OUTIL UTILE POUR TOUS LES UTILISATEURS DE LA FORÊT :
PROFESSIONNELS, PROMENEURS, CHASSEURS, SPORTIFS...**

En forêt, il est difficile de se repérer, et en cas d'accident et d'expliquer sa position aux services de secours. Grâce à des points déjà identifiés, facilement accessibles et partagés avec les services de secours, ceux-ci pourront rejoindre beaucoup plus rapidement le PRSF le plus proche de vous.



QR Code Apple Store



QR Code Google Play



**Une application mobile
qui peut sauver des vies**

**180 nouveaux Points de
rencontre des Secours en Forêt**

En 2023, le programme PRSF a connu une avancée significative avec l'ajout de 180 points de rencontre des secours en forêt dans la Sarthe, grâce à la collaboration avec les propriétaires privés, le CRPF et le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours). Deux réunions ont également eu lieu avec les membres du comité de pilotage regroupant la FNEDT, l'UCFF, l'ONF, la FNCOFOR et la FNB. Avec les PRSF fournis par l'ONF pour la région Bourgogne Franche-Comté, **les professionnels et le public ont accès à plus de 30 000 points de rencontre** des secours sur le Géoportail et l'application mobile. Ces outils permettent de **réduire les délais de temps de réponse des opérations de secours en milieu forestier**.

Ces avancées témoignent de l'engagement des professionnels pour améliorer la sécurité en forêt.

**Conditions de travail :
éclairer les futures lois
des réalités du terrain**

La FNEDT occupe un siège (avec un membre titulaire et deux suppléants) au sein de la Commission spécialisée n°6 en charge des questions **relatives aux activités agricoles (dont forestières) du Conseil d'orientation des Conditions de travail (COCT), installé par le ministère du Travail**. Ainsi, elle a participé à six des sept réunions paritaires convoquées en 2023, au cours desquelles furent débattus – ou consultés pour avis - des projets de textes encadrant de nombreux aspects du quotidien des ETARF : conditions de conduite, exposition aux produits chimiques, conformité des machines, procédures sur chantier, etc.

Certains textes étudiés, à l'image de l'emploi dérogatoire de toilettes sèches sur certains chantiers ou de la surveillance de l'exposition aux rayons ionisants, n'ont aucune conséquence sur l'activité des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux. D'autres ont un impact indirect comme l'expérimentation de certains actes par des infirmiers de la MSA, les modalités de formation ou d'homologation des machines (NB : la FNEDT a ici soulevé le trop faible nombre d'opérateurs indépendants pour assurer les révérifications) ou la campagne d'information sur les engins de levage.

Certains se révèlent en revanche cruciaux : à l'image d'un projet de décret relatif à la qualification professionnelle des personnes récoltant du bois en forêt d'autrui, ou encore d'un arrêté encadrant les suppléments de cotisations AT-MP.

La FNEDT a approuvé deux textes relatifs aux travaux réalisés à proximité des lignes électriques. Le premier spécifie les vérifications périodiques des machines d'élagage du type « girafes », le second aborde les exigences des drones et hélicoptères assurant cette même mission – on aura aussi évoqué la pulvérisation par drone en 2023. La FNEDT maintient sa vigilance vis-à-vis de décret et arrêtés – présentés en COCT en 2022 – exposant toute intervention agricole, rurale ou forestière à proximité du réseau électrique, à des exigences démesurées.

En 2023



**+ 1 200
DOSSIERS**

d'entreprises de travaux
engagées dans une
démarche de progrès
gérés par l'association

↗ + 20 %

QualiTerritoires

QualiTerritoires est une association de qualification professionnelle des travaux qui réunit les représentants des clients et des entrepreneurs.

QualiTerritoires propose des certificats reconnus par des grands comptes notamment concernant la gestion de la végétation autour des réseaux ou encore par les pouvoirs publics dans le cadre d'Appels à manifestation d'intérêt.

Tereos, Meac, ONF, Enedis, Rte lui font confiance pour la qualification de leur panel « fournisseur »

QualiTerritoires propose une plateforme de dématérialisation des qualifications et des certificats d'engagement à travers **QualiTerritoires Démat.**

JOURNÉES NATIONALES DE L'AGRICULTURE

3^e édition

16.17.18
juin 2023

Découvrez
nos métiers !
#JNAgri



La FNEDT est partenaire réseau des JNAgri - Journées nationales de l'agriculture : 3 jours pour découvrir les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire.



Aprodema

La FNEDT est membre de l'Aprodema pour la promotion des métiers de l'agroéquipement. Lors des salons grand public, comme de l'orientation, **un simulateur de conduite d'engins agricoles et forestiers** permet aux jeunes de découvrir la technicité de la filière.

L'engagement

dans la décarbonation et la transition écologique

La FNEDT relance son « GT Phytos » pour un usage responsable

Le groupe de travail constitué pour étudier les réglementations et déterminer des positions syndicales, en lien avec la protection des cultures, a été réactivé après plusieurs années en sommeil, en octobre 2023. Émanation de la commission agriculture et environnement de la FNEDT, ce « GT Phyto » a prioritairement examiné les répercussions de la réforme séparant les activités conseil et vente en particulier, pourtant mise en œuvre depuis deux ans. Un premier bilan de la réforme a pu être réalisé, au moment de l'entrée en vigueur de nouvelles exigences le 1^{er} janvier 2023 pour les entreprises de plus de 10 salariés et/ou 2 millions d'euros de CA. La FNEDT continue à relayer les remontées des adhérents et animateurs du réseau, mais doit faire face à d'importants changements au sein des services de la DGAL (avec une perte d'historique sur les arbitrages réalisés, et la spécificité des applicateurs en prestation). Le groupe continue à travailler sur les moyens de dénoncer efficacement les ETA « fiscales » et les prestations déguisées sous couvert d'entraide, auprès des SRAL.

L'année 2023 fut aussi marquée par l'intégration des Trieurs de semences dans le dispositif Certificat d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP) et une prise de position officielle adressée par la CEETAR à la Commission européenne vis-à-vis du glyphosate. Notons que la FNEDT poursuit les mises à jour du site internet certificationphyto-sanitaire.org au gré des évolutions réglementaires. Enfin, elle a renforcé ses représentations syndicales au Comité d'orientation stratégique du plan Eco-phyto II+ ou au groupe stratégique national sur le biocontrôle, par exemple, alors que les organisations représentatives des utilisateurs finaux se détournent peu à peu de ce domaine.

Actuellement composé d'une douzaine de membres, le groupe de travail FNEDT reste ouvert aux nouvelles candidatures, en particulier de professionnels issus des régions Grand Est et PACA.

L.411-1 : mobilisés pour sécuriser les travaux forestiers

« En tant que représentants des ETF, nous appelons à la mobilisation contre l'interprétation par l'Office Français de la Biodiversité de l'article L411-1 du code de l'environnement sur la protection des habitats et des espèces qui est à l'origine, depuis jeudi dernier, de la suspension de chantiers forestiers et qui réduit l'approvisionnement en bois » interpellait Robert Dieudonné, président de la commission Forêt de la FNEDT, le 6 avril 2023. « **Les entreprises de travaux forestiers ont besoin de clarté et d'être rassurées pour s'adapter au changement climatique, à la sécheresse, aux incendies, à la réglementation et pour faire face aux injonctions sociétales contradictoires et radicales** » ajoutait-il.

Participant aux échanges organisés en réponse la FNEDT a obtenu en 2023 :

- ▶ Rappel par le MTE du cadre d'application de la **BCAE 8** et des périodes de taille de haies non applicables aux forestiers.
- ▶ Circulaire interministérielle pour rappeler aux préfets la politique de prévention et de défense contre **le risque incendie et la réalisation des obligations légales de débroussaillage (OLD)**.
- ▶ Intégration de la FNEDT dans les 4 GT (juridique, expérimentation, outil numérique SIG Pro, études).



— Travaux forestiers et protection des habitats et espèces

Le printemps 2023 fut marqué par l'interruption brutale des chantiers par la Société Forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations, à la suite de sanctions prises par l'OFB. La FNEDT et le réseau des EDT se sont immédiatement mobilisés pour alerter les ministères en charge de l'Agriculture et de l'Environnement, l'OFB, les préfetures, les Directions régionales du champ de la filière forestière au sens large pour **ouvrir un dialogue sur la surinterprétation de l'application de l'article 411-1 du code de l'environnement.**

Un groupe de travail, sous l'égide des deux ministères, avait été constitué en février avec des représentants de la FNEDT afin de trouver des solutions pérennes permettant aux ETF et ETR de travailler sereinement. Finalement publiée à l'été, **une feuille de route « Travaux forestiers et protection des habitats et espèces » reconnaît les difficultés à concilier la protection des habitats d'espèces en période de reproduction des oiseaux nicheurs et la réalisation de travaux forestiers**, soulevées au cours de l'année 2022.

Par ce document, les ministres de l'Agriculture, de l'Environnement et la Secrétaire d'État à la Biodiversité s'engagent sur un plan d'actions pour réduire les risques d'atteinte aux espèces protégées et leurs habitats mais aussi pour **apporter de la sécurité juridique aux professionnels forestiers.**

Les 3 objectifs fixés

- ▶ Clarifier l'application des règles juridiques sur les travaux forestiers.
 - ▶ Tenir compte du retour d'expérience sur les procédures internes de fonctionnement de l'OFB.
 - ▶ Enrichir les pratiques de travaux et référentiels techniques.
-



— Pacte en faveur de la Haie : les ETARF, au cœur de la démarche

La FNEDT a participé activement aux réunions de travail pour l'établissement du Pacte en faveur de la haie au premier semestre 2023. Ce Pacte a été présenté le 29 septembre 2023 par Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture, et Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la Biodiversité auprès du ministre de la Transition écologique, avec pour objectif de protéger et restaurer les haies. Le ministère de l'Agriculture prévoit 110 millions d'euros supplémentaires dès 2024 pour **replanter 7 à 8 000 km de haies par an, avec un objectif de 50 000 km en 2030. Les ETARF interviendront pour conseiller, planter et entretenir les haies.** Celles-ci pourront être valorisées économiquement pour du crédit carbone ou du bois énergie. Un guichet unique d'accès et d'information à la réglementation sera créé par la DDTM pour simplifier la gestion et l'entretien des haies. Une harmonisation de la réglementation agricole, urbanistique et environnementale est également prévue.

La FNEDT et les unions régionales sont fortement mobilisées depuis 2021 pour l'emploi en sylviculture

— Conférence sur l'emploi sylvicole à Euroforest

Le programme de renouvellement des massifs forestiers français lancé en 2020, relayé par le plan de relance France 2030 et **les ambitions à 100 millions d'arbres replantés chaque année, nécessite le recrutement a minima de 1 500 opérateurs en**



80 %
des chantiers de
reboisement sont
assurés par les ETF

sylviculture manuelle et mécanisée. La FNEDT a souhaité faire l'écho et la promotion auprès des visiteurs d'Euroforest en juin 2023 des actions menées en faveur de la formation et de l'emploi en sylviculture.

« La FNEDT et les unions régionales de notre réseau sont fortement mobilisées depuis 2021 sur les questions de l'emploi en sylviculture » rappelait Robert Dieudonné, invitant à participer à la conférence l'Anefa, Fibois, Ociapiat, l'ONF, Pôle emploi, et le CFPPA du Velet. En trois tables rondes, les partenaires ont dressé les attentes des entreprises et du secteur, détaillé la mobilisation et coordination des acteurs locaux et enfin présenté une action de POEC. Le sujet a su rassembler une salle comble, soulignant encore le défi de l'emploi sylvicole.

En effet, **plus de 200 000 chantiers de sylviculture, d'entretien et de récolte sont ouverts chaque année pour planter, entretenir et sortir des bois.** Cette activité est indispensable pour maintenir les activités économiques de la filière et assurer le renouvellement forestier. Aussi, les travaux contribuent à la protection contre les incendies (entretien, débroussaillage) et **sont une urgence pour atténuer le changement climatique.**

— Les ETF, opérateurs d'Objectif Forêt

Le 26 juillet 2023, la FNEDT était invitée en forêt d'Orléans et de Sologne à la présentation du rapport Objectif Forêt par le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau. Celui-ci met en avant **les actions concrètes à mener pour contrer les effets des épisodes de chaleur et de sécheresse qui ont fragilisé plus de 300 000 hectares de forêts depuis 2018,** menaçant 30 % des essences d'un dépérissement d'ici 2050. Aussi, **le plan national de renouvellement forestier prévoit de replanter un milliard d'arbres d'ici 2030.**

Les entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) jouent un rôle central dans ce programme, assurant 80 % des chantiers de reboisement. Avec **un investissement de 8 à 10 milliards d'euros sur 10 ans,**

le plan cible notamment plus d'un million d'hectares de domaines forestiers vulnérables, avec des coûts partagés entre les propriétaires privés (75 % de la forêt française) et l'État. L'investissement dans la filière graines et plants fut souligné, avec un soutien à la création de pépiniéristes publics et privés. Des programmes visant à soutenir l'emploi et à accroître l'attractivité des métiers forestiers sont également prévus, comme des investissements supplémentaires pour renforcer les services de l'ONF et du CNPF, contribuant ainsi à la gestion durable des forêts françaises.

Préserver les sols forestiers et les écosystèmes

Au cours du premier semestre 2023, la Fédération a participé à plusieurs réunions pour la mise en place d'un plan garantissant la pérennité des écosystèmes forestiers. Dans ce cadre, la FNEDT a également initié des réflexions sur la création d'une caisse d'assurance « intempéries » pour les Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF) afin de limiter les conséquences économiques importantes pour les entreprises devant interrompre les chantiers à la suite de pluies importantes. Ce sujet, qui demande un engagement de nombreuses parties prenantes et la garantie d'un financement pérenne, devrait faire l'objet de discussions en 2024-2025.

En février 2023, la FNEDT a réuni, à l'ISETA en Haute Savoie, la quinzaine d'entrepreneurs de **débardage par câble aérien**, l'ONF, ainsi que des formateurs et des représentants de la filière. Le développement du débardage par câble aérien en plaine, dans les sols humides ou zones sensibles a été discuté afin de **répondre aux nouveaux enjeux de la gestion forestière durable et de la préservation des écosystèmes**. En s'engageant dans ces actions, la FNEDT réaffirme son engagement en faveur de la préservation de l'environnement et de la Stratégie nationale biodiversité, tout en soutenant les entreprises du secteur dans leur développement économique.

Décarbonation : la FNEDT partage ses réflexions à Innov'Agri

La FNEDT a présenté ses pistes pour la décarbonation des travaux lors d'un atelier organisé à Innov'Agri. Prestataires du monde agricole, rural et



forestiers, les ETARF sont un des acteurs majeurs des transitions écologique et énergétique.

Exclus des mécanismes de rémunération basés sur les crédits carbone, ces entreprises ne disposent pas de référentiels de mesure officiels pour évaluer leurs activités en termes d'émissions, ni de solutions mécanisées « décarbonées » pour leurs activités caractérisées par l'utilisation de machines puissantes, des interventions éloignées des réseaux routiers, et un besoin élevé d'autonomie.

L'empreinte carbone des ETARF provient pour près des 50 % de l'usage de carburant. Les premières estimations de leurs émissions indiquent environ 836 grammes de CO₂ par euro de CA et 103 tonnes de CO₂ par travailleur et par an. L'optimisation de la conduite et de l'entretien des engins peuvent apporter des économies de 15 à 30%.

Le principal levier d'optimisation repose sur la formule physique bien connue ($E = mc^2$) : **l'augmentation de la masse plutôt que de la vitesse permet de réduire la consommation d'énergie**. Les considérations sur **la durée de vie des machines** et le **retrofit** (adaptation aux nouvelles technologies) ont également été évoquées.

Les entreprises sont encouragées à **orienter la demande de leur clientèle vers des pratiques plus durables**. La décarbonation peut également passer par des améliorations logistiques, des achats locaux et la valorisation des progrès environnementaux.

Enfin, **certaines techniques du passé, telles que l'utilisation du bois** pour la fabrication de machines ou les réponses aux chocs pétroliers des années 70, pourraient être réexaminées.

L'évolution et l'attractivité de nos métiers

Développement de l'emploi et des compétences

Titres et diplômes

► Conducteur de travaux en entreprise de travaux agricoles

La FNEDT a procédé en 2023 au renouvellement du titre de Conducteur de travaux en ETA (CTETA) auprès de France Compétences. La procédure d'inscription et de renouvellement des titres professionnels (RNCP) est une procédure complexe et qui se complexifie. 30 % des certifications seraient acceptées, en intégrant les demandes des titres et diplômes de l'enseignement public qui sont réinscrits de droit. En 2024, la FNEDT amorce la rénovation de la certification CT ETA.

► CS « Pilotage de machines agricoles et travaux mécanisés à haute technicité »

Un Arrêté du 1^{er} août 2023 porte la création du CS option « Pilotage de machines agricoles et travaux mécanisés à haute technicité » en remplacement du Certificat de spécialisation Tracteur et machinisme agricole (CS TMA). Ce nouveau CS est positionné au niveau 4. Il s'appuie sur le référentiel du diplôme du baccalauréat professionnel spécialité « agro-équipement » et du brevet professionnel option « conducteur de machines agricoles ».

► Évolution des CQP Conduite d'engins agricole

À travers la CPNE, la FNEDT suit le développement des CQP de l'agriculture liés à la conduite et à la maintenance des matériels agricoles. Les exigences du RNCP pour ces certifications ont conduit à l'évolution des deux CQP Conduite de matériels agricoles qualifiée et hautement qualifiée en CPQ Tractoriste et CQP Conduite en agroéquipement. L'UR EDT Bretagne assure un fort développement de ce dernier sur la région.

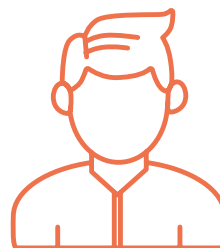
Anticiper et répondre aux mutations sur l'emploi

► Plan de relance

Dans le cadre du Plan de relance forestier à la suite de la crise sanitaire, les entreprises de travaux forestiers ont répondu activement au plan d'actions opérationnelles en faveur de la mobilisation des emplois sylvicoles et de reboisement. Un Appel à manifestation d'intérêt « Renouvellement Forestier » financé par 150 M€ d'aides représente environ 45 000 hectares de reboisement de parcelles. Pour assurer ces chantiers, on estime à 8 à 11 millions le nombre de plants/an nécessaires et une **mobilisation de 1 500 à 1 700 opérateurs de sylviculture**.

► SEET – Métiers Stratégiques, émergents, en tension

Pour faire face à la tension sur le recrutement et pérennité des emplois dans les ETARF, la FNEDT participe à l'étude SEET (Stratégique, émergent, en tension) avec le soutien d'OCAPIAT. Cette étude prospective sur les métiers SEET dans le secteur de l'agriculture vise à **analyser les tendances du secteur de l'agriculture et leurs impacts sur les métiers** ainsi qu'à identifier les métiers SEET et les caractériser. Il s'agit également de nourrir et orienter les politiques engagées dans les territoires en réponse aux difficultés et enjeux que posent lesdits métiers. L'enjeu est de formuler les préconisations en matière d'accompagnement des entreprises du secteur de l'agriculture dans le recrutement et la formation de leurs salariés.



40 %
des salariés
en ETARF ont
moins de 30 ans



► Pic Edec Forêt

La FNEDT est engagée sur un Plan d'investissement dans les compétences Engagement de développement de l'emploi et des compétences Forêt Bois avec la FNB, deux OPCO, OCAPIAT et AKTO et le ministère du Travail (DGEFP). En 2023, les travaux de la phase 1 ont été livrés avec une étude qualitative sur l'offre de formation en forêt et une étude qualitative sur les besoins en compétences accompagnée d'une revue des fiches emplois en forêt. **Les fiches emplois forêt ont été recalibrées en cohérence avec l'évolution des métiers de la branche** : Bûcheron/ne, Opérateur/trice de sylviculture reboisement, Conducteur/trice d'engin forestier, Pilote de machine de bucheronnage, Gestionnaire forestier, Conducteur/trice de travaux forestiers, Opérateur/trice de maintenance de matériel forestier, Responsable d'entreprise de travaux forestiers. Les phases 2 et 3 porteront sur la mise en œuvre d'actions innovantes en formation et le développement d'une marque employeur.

GPEC régionales

La FNEDT soutient des actions de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences auprès des Unions régionales EDT, d'un plan pluriannuel à 4 axes :

- **L'économie**, la société et son impact sur l'évolution des marchés et de l'emploi,
- **La compétitivité** des entreprises et les compétences,
- **La structuration professionnelle** au service de l'attractivité,
- **L'information**, le déploiement et la communication des métiers et du secteur.

En 2023, ont été présentées les actions de la GPEC XV de l'UR EDT Hauts de France sur la mise en place de groupes de préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC), une solution pour pallier les difficultés de recrutement des ETAR, de la GPEC XVI de l'UR EDT Bretagne engagée sur une GPEC Territoriale ou encore l'action de l'UR EDT Normandie concernant l'approche RH du chef d'entreprise envers la nouvelle génération.

Affaires sociales

Branche ETARF : négociation CCN et accords nationaux, territoriale et interbranche

L'activité de la branche des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux en matière de dialogue social est dense. Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire publie chaque année un rapport sur la négociation collective dans les champs professionnels de sa compétence. Une partie du rapport est laissée à la destination des OP et OS représentatives ; la FNEDT communique chaque année au MASA – pour publication – son Bilan de la négociation collective dans les ETARF (2023 sur l'année 2022).

► Négociation CCN

En 2023, la FNEDT a tenu avec les partenaires sociaux quatre Commissions nationales paritaires (CPPNI) ayant à l'ordre du jour la question de la négociation sur les salaires de la branche, dont deux conclusives, et une exceptionnelle portant sur la situation dans le Pas-de-Calais : le 25 janvier 2023 (conclusive), le 12 avril 2023, le 30 mai 2023 (conclusive) et le 4 décembre 2023 (exceptionnelle).

#VERYWOODMETIERS

SI VOUS CHERCHEZ DU BOULEAU,
Y'EN A DANS LES BOIS !
ET SURTOUT CHEZ NOUS.

Venez découvrir nos métiers
et toutes les animations
que nous vous réservons sur

[VERYWOODMETIERS.FR](https://www.verywoodmetiers.fr)

Et abonnez-vous à @verywoodmetiers sur



► Interbranche

La négociation spécifique des ETARF s'effectue dans le cadre paritaire de la CPPNI ETARF. Cependant, la Fédération a poursuivi une activité de négociations collectives en 2023 dans le cadre du champ paritaire interbranche national (négociation réunissant un ensemble d'organisations professionnelles employeurs de l'amont agricole / forestier et les organisations de salariés).

En 2023, la FNEDT est signataire de deux conventions nationales d'objectifs et de prévention, permettant aux entreprises la conclusion de contrat de prévention avec la MSA sur le secteur des travaux d'exploitation forestière et le secteur de la sylviculture.

La Fédération est également au tour de table pour l'ouverture avec les partenaires sociaux de la négociation pour de meilleures conditions de travail et d'emploi et agriculture.

Par ailleurs, des logiques interbranches se retrouvent autour de la gestion d'organismes paritaires et le suivi des dispositifs tels que les OPCO et les régimes de prévoyance frais de soins (accord 10 juin 2028 ou CCN 52).

► Dialogue social local

À côté de la CCN ETARF et des accords nationaux et conformément aux souhaits des partenaires sociaux, la branche professionnelle des ETARF est restée très active dans le dialogue social territorial à travers l'évolution des conventions collectives territoriales.

La FNEDT et son réseau sont signataires, pour les activités des travaux agricoles de 56 conventions collectives départementales ou régionales. Concernant le secteur des entreprises de travaux forestiers, la FNEDT est signataire de 13 conventions collectives locales essentiellement à champ régional.

Par ailleurs, **la FNEDT est reconnue organisation représentative d'employeurs dans le secteur de la propriété forestière** par l'arrêté du 8 novembre 2021. L'arrêté précité intègre 18 IDCC correspondant à des conventions collectives locales.

Ainsi, au niveau des départements et régions, les négociations annuelles se sont maintenues en particulier sur le suivi des régimes de prévoyance frais de soins territorialisés.

On remarque une tendance au regroupement des accords locaux sur un champ régional ou interdépartemental. En 2023, nous notons l'Accord territorial Bourgogne Franche Comté (excepté le 71, l'accord ETAR Limousin regroupant les départements 19, 23 et 87, ou encore la reconfiguration interdépartementale accord Prévoyance Santé Poitou).

► Rémunérations

Le dialogue social des ETARF a souhaité **accompagner le pouvoir d'achat des salariés de la branche et limiter les effets de l'inflation**. Les négociations salariales 2023 ont pu prendre en compte la hausse du SMIC pour l'ensemble des grilles de classification, tout en limitant les effets sur la compétitivité des entreprises.



**Conventions collectives
départementales ou régionales**

56 pour les activités
des travaux agricoles

13 pour les entreprises
de travaux forestiers

► Protection sociale complémentaire : retraite supplémentaire

La branche des ETARF dispose d'un dispositif complet de protection sociale complémentaire à destination des non-cadres et cadres. Ce dispositif est constitué d'accords nationaux sur les protections Frais de soins et Prévoyance complétés par des accords locaux. Par ailleurs, les partenaires sociaux ETARF ont signé un accord national permettant la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire pour tous les salariés non-cadres des entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers justifiant d'au moins 12 mois d'ancienneté.

MSA – Hygiène et sécurité

Baisse des taux accident du travail 2023

Les taux collectifs accident du travail sont fixés chaque année par arrêté du ministre de l'Agriculture après avis du Conseil supérieur de la protection sociale agricole, où siège la FNEDT.

Pour 2023, pour les travaux agricoles (code risque 400 travaux agricoles), le taux AT collectif est de 2.88 % cette année pour 3 % en 2022, soit une baisse de 0.6084 %.

Avec 4.69 %, le taux du code risque 310 (Sylviculture) est également en baisse de 0.2592 %. Le code risque 330 (exploitation forestière) fixé à 7.02 % en 2023 confirme une baisse de 0.5576 %.

Qualité de vie au travail en Agriculture

La FNEDT a souhaité appréhender la question du développement de la qualité de vie au travail pour les salariés et les non-salariés de la branche ETARF en se rapprochant de la CCMSA afin d'élaborer un conventionnement mal-être en agriculture.

Les travaux menés visent à avancer sur le pilotage d'Agri Ecoute, l'accompagnement des cellules pluridisciplinaires de prévention, le développement des actions ESOPT (prévention primaire), la postvention, etc. en lien avec la feuille de route interministérielle. La FNEDT participe désormais au Comité national de pilotage du plan de prévention du mal-être en agriculture. Le Délégué interministériel est à ce titre intervenu au Congrès d'Epinal.

Lutte contre le travail illégal

La FNEDT est engagée dans la lutte contre le travail illégal à travers la signature de la Convention nationale spécifiquement négociée en Agriculture pour la période 2023-2027.

Les fiches action de cette nouvelle convention portent sur des sujets proches des préoccupations des ETAR telles que la « meilleure connaissance de la situation du travail détaché en France », la mise en place une carte professionnelle agricole ou encore le renfort de l'efficacité des contrôles sur les fraudes au détachement.



Sécurité routière

À la demande de la FNEDT, la Sécurité routière a adapté une campagne de sensibilisation au risque routier au travail. 9 visuels cosignés ont été largement diffusés dans le réseau EDT.

La Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires

Le Bureau de la FNEDT

Président : Gérard Napias

Vice-Président Délégué : Philippe Largeau

Vice-Présidents :

Agricole : Régis Macé • Forêt : Robert Dieudonné • Rural : Frédéric Jan

Secrétaire générale : Martine Perrin

Secrétaire général adjoint : Pascal Gendrier

Trésorière générale : Marie-Sophie Pujol-Fort

Trésorier adjoint : Fernando Da Costa

Membres : Michel Letourneur, Gérard Maréchal, Florence Reynaud

Conseil d'administration (par ordre alphabétique)

Eric Alexandre
Antoine d'Amécourt
Olivier Augier
Sylvain Augoyard
Caroline Baur
Michel Bazin
Franck Bellesort
Arnaud Besnier
Eric Brodhag
Fabien Cadeau
Fernando Da Costa
Robert Dieudonné
Sylvain Ducroquet
Pierre Faucher

Patrice Gauquelin
Pascal Gendrier
Pascal Gibert
Joël Guibert
Laurence Guilleray
Frédéric Jan
Philippe Largeau
Julien Leclercq
Michel Letourneur
Régis Macé
Simon Malaquin
Gérard Maréchal
Laurent Menanteau
Philippe Monplot

Karine Moreaux
Gérard Napias
Martine Perrin
Annick Pigeolet
Hugues Pion
Marie-Sophie Pujol-Fort
Sébastien Raujol
Sophie Renaud
Florence Reynaud
Marie-Claude Ricart
Bernard Sanchez
Didier Tastet
Nathalie Valade-Moreau
Jean-Pierre Vitton

Commissions

- ▶ **Affaires sociales, emploi, formation** :
Philippe Largeau, Florence Reynaud,
Robert Dieudonné, Fernando Da Costa
- ▶ **Agricole et environnement** : Régis Macé,
Gérard Maréchal, Michel Letourneur
- ▶ **Forêt** : Robert Dieudonné
- ▶ **Rural** : Frédéric Jan
- ▶ **Commission communication** :
Martine Perrin, Fernando Da Costa

Équipe des permanents

- ▶ **Directeur** : Patrice Durand
- ▶ **Directeur adjoint** : Erwan Charpentier
- ▶ **Assistante de direction** : Florence Dikiadi
- ▶ **Comptable** : Sylvie Delice
- ▶ **Chargé des travaux agricoles** : Guillaume Le Gonidec
- ▶ **Chargé des travaux forestiers et ruraux** : Aldric de Saint-Palais
- ▶ **Chef de projets digital et événementiel** : Hervé Fourchon
- ▶ **Responsable communication** : Constance Renault
- ▶ **QualiTerritoires** : Christèle Leroux, Eddy Attia

Le réseau territorial d'adhérents EDT

Syndicats départementaux • Président / Présidente

EDT Aisne (02)
Gérard Maréchal

EDT Allier (03)
Franck Monce

EDT Aube (10)
Nicolas Jobard

EDT Aveyron (12)
Joël Guibert

EDT Calvados (14)
Didier Cairon

EDT Cantal (15)
Patrice Peyrissac

EDT Charente (16)
Pascal Faurie

EDT Charente-Maritime (17)
Alexandre Villain

EDT Cher (18)
Arnaud de Gourcuff

EDT Cotes-d'Armor (22)
Régis Macé

EDT Finistère (29)
Sylvain Kerivel

EDT Gard (30)
Stéphan Picas

EDT Haute-Garonne (31)
Jean-Marc Moumin

EDT Gers (32)
Patrice Mathieu

EDT Gironde (33)
Benjamin Banton

EDT Hérault (34)
Michel Roger

EDT Ille-et-Vilaine (35)
Julien Savouré

EDT Indre-et-Loire (37)
Pierre David

EDT Isère (38)
Maël Dallay

EDT Landes (40)
Didier Tastet

EDT Loir-et-Cher (41)
Serge Renault

EDT Loire-Atlantique (44)
Marie-Annick Robert

EDT Loiret (45)
Gérard Van Dorp

EDT Lot (46)
Serge Canal

EDT Lot-et-Garonne (47)
Patrick Maurial

EDT Lozère (48)
Yannick Herrle

EDT Maine-et-Loire (49)
Fabien Cadeau

EDT Manche (50)
Elodie Dorléans

EDT Mayenne (53)
David Lecomte

EDT Morbihan (56)
Frédéric Jan

EDT Oise (60)
Didier Ledent

EDT Orne (61)
Lionel Aubine

EDT Puy-de-Dôme (63)
Eric Alexandre

EDT Pyrénées-Atlantiques (64)
Catherine Le Banner

EDT Hautes-Pyrénées (65)
Emeric Laureys

EDT Syndicat ETARF Bas-Rhin (67)
Bernard Diss

EDT Haut-Rhin (68)
Claude Gretter

EDT Sarthe (72)
Michel Leveille

EDT Deux-Sèvres (79)
Vincent Chantecaille

EDT Somme (80)
Jean-Paul Dumont

EDT Tarn (81)
Michel Bonhomme

EDT Tarn-et-Garonne (82)
Xavier Ambal

EDT Vendée (85)
Patrick Bretin

EDT Vienne (86)
Eric Retailleau

Syndicats interdépartementaux • Président / Présidente

EDT Ain-Rhône (01-69)
Sébastien Georges

EDT Drôme-Ardèche (07-26)
Stéphane Blard

EDT Marne-Ardenne (08-51)
Christian Lémercy

EDT Aude et Pyrénées-Orientales (11-66)
Henri Blanc

EDT Limousin (19, 23, 87)
Mickaël Bacle

EDT Eure-Seine-Maritime (27-76)
Baptiste Baril

EDT Loire et Haute-Loire (42-43)
Philippe Monplot

EDT Lorraine (54, 55, 57, 88)
Robert Dieudonné

EDT Nord – Pas-de-Calais (59-62)
Jean-Marie Lemaire

EDT Savoie – Haute-Savoie (73-74)
François Roulet

Unions régionales

EDT Auvergne-Rhône-Alpes
Présidente :
Martine Perrin

EDT Bourgogne-Franche-Comté
Président :
Fernando Da Costa
Déléguée régionale :
Marielle
Godillot-Alévêque

EDT Bretagne
Président :
Frédéric Jan
Délégué régional :
Jean-Marc Leroux

EDT Centre Val de Loire
Président : M. Pascal
Gendrier
Délégué régional :
Antoine Hubert

EDT Grand-Est
Président :
Robert Dieudonné

EDT Hauts-de-France
Président :
Gérard Maréchal
Déléguée régionale :
Marine Dambrine
Animatrice régionale :
Juliette Libert

EDT Ile-de-France
Président :
Frédéric Bouche
Déléguée régionale :
Marion Varoqueaux

EDT Normandie
Président :
Patrice Gauquelin
Délégué régional :
Freddy Préel

EDT Nouvelle-Aquitaine
Président :
Philippe Largeau
Délégué régional :
Sébastien Gourdet
Chargés de mission :
Vincent Lechevalier et
Jacqueline Da Silva

EDT Occitanie
Président :
Bernard Sanchez
Déléguée régionale :
Laetitia Gombert

EDT PACA
Président :
Olivier Augier
EDT Pays-de-Loire
Président :
Laurent Menanteau
Délégué régional :
Mathieu Ghislain

Associations ETF

ETF Centre-Val-de-Loire
Président : Pierre Baron
Délégué régional :
Antoine Hubert

ETF Grand Est
Présidente :
Catherine Letang
Délégué régional :
Christophe Schilt

ETF Nouvelle Aquitaine
Président :
Steve Cazorro
Délégué régional :
Sébastien Gourdet

ETF Occitanie
Présidente : Nathalie
Valade Moreau
Délégué régional :
Randy Rèbre

GSETF Alsace
Président :
Nicolas Bernhart



**FÉDÉRATION NATIONALE
ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES**

**44 RUE D'ALÉSIA – TSA 71 448 75158 – PARIS CEDEX 14
01 53 91 44 80**

WWW.FNEDT.ORG